



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/568
30 novembre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

481ème séance plénière

PC Journal No 481, point 1 de l'ordre du jour

DECISION No 568
COMMUNICATION DE PROJETS DE DOCUMENTS
AU CONSEIL MINISTERIEL

Le Conseil permanent décide par la présente de demander à son Président de transmettre au Président du Conseil ministériel les documents suivants :

- Projet de stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle ;
- Projet de décision sur le lieu et la date de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

Le Conseil permanent recommande au Conseil ministériel d'adopter les documents susmentionnés.